

Programme d'accessibilité des établissements touristiques



Kéroul Québec

Partenaire de découvertes
accessibles



www.paet.quebec

Programme d'accessibilité des établissements touristiques



Objectifs du Programme

- Favoriser l'accessibilité des établissements touristiques du Québec et de leurs services
- Soutenir financièrement et accompagner la transformation ou l'amélioration d'infrastructures et de services touristiques afin d'obtenir la cote « accessible » de Kéroul ou de bonifier leur offre déjà accessible
- Encourager le tourisme responsable dans une perspective de développement durable
- Favoriser la mise en place de solutions novatrices en matière d'offre touristique accessible pour tous

Secteurs d'activité admissibles

- Etablissements d'hébergement touristique
- Attraits et activités touristiques
- Lieux d'accueil et de renseignements touristiques
- Services touristiques
- Restaurants
 - L'établissement faisant partie d'un secteur d'activité admissible devra être accessible ou en voie de l'être au terme du projet déposé pour bénéficier du programme.

Kéroul, interlocuteur privilégié du **ministère du Tourisme** en matière d'accessibilité, a été mandaté pour administrer ce programme qui permet aux personnes en situation de handicap un meilleur accès aux établissements touristiques.

Cumul maximal des dépenses admissibles : 80 %!*

Volet 1 : Jusqu'à 100 000 \$

Pour un projet visant à rendre accessible ou à bonifier son offre déjà accessible, incluant **infrastructure** et **aménagement extérieur**.

Volet 2 : Jusqu'à 50 000 \$

Pour un projet novateur visant à élargir et diversifier l'offre touristique accessible ou qui présente une amélioration par l'acquisition d'**équipements adaptés** ou la mise en place d'**activités accessibles**.

Volet 3 : Jusqu'à 300 000 \$

Pour les **projets collectifs**.

* 90 % pour les Îles-de-la-Madeleine ainsi que pour les projets de communautés autochtones et 65 % pour les OBL.